

## LE COLLECTIF DE SOCOA VOUS INFORME

4/10/2023

### Compte rendu de réunion du 29/9/2023 sur le thème du pumtrack

La mairie a organisé une réunion ce 29/9 afin de « nous révéler les résultats de l'étude des 5 terrains potentiels pour l'installation d'un pumtrack ».

Le responsable des sports M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN, avait prévu une petite séquence « émotion » en nous expliquant comment ils étaient venus à cette idée de pumtrack.

Il se trouve qu'une petite fille de 12 ans a écrit à la mairie pour leur dire qu'elle aurait bien voulu un pumtrack. Qu'à cela ne tienne, le CM a pris la décision comme un seul homme sans en informer les premiers concernés, après une hypothétique enquête auprès des jeunes d'Urrugne. Enquête dont nous n'avons, bien sûr, jamais été informés des résultats et des questions posées.

Emotion bien sûr dans la salle, car autant notre maire a été ému par cette petite fille, autant le fait de détruire la seule zone verte de Socoa et de déranger tous les riverains ne l'a pas beaucoup ému.

La décision de créer le pumtrack et demander les subventions a été entérinée lors du CM du 28/9/2022. Dans le compte rendu du CM on peut lire « la municipalité a lancé une **consultation citoyenne auprès des Urruñar** pour connaître leurs besoins en matière d'équipement sportif »

Dans ce compte rendu également on peut lire « les quartiers du bourg et de Socoa ont été les plus cités pour accueillir ce projet. **Néanmoins, après étude de plusieurs sites**, ce sont les espaces verts au bord de l'Untxin et de la piste cyclable, situés sur du foncier public, qui s'avèrent les plus adaptés pour la localisation de cet équipement. » (déjà en 2022 ils avaient étudié plusieurs sites ?????)

Il faut savoir que le terrain appartient au Syndicat Intercommunal de la basse Vallée de l'Untxin qui regroupe les intérêts de Socoa Urrugne et Socoa Ciboure. Cela concerne la gestion de la ZAC.

Apparemment CIBOURE n'a pas son mot à dire. Pourtant de nombreux Cibouriens ont signé la pétition de 600 signatures remise au maire le 9/11/2022.

Il s'agissait de déterminer quel terrain est techniquement apte à recevoir un pumtrack. Monsieur Fabien Charlot, paysagiste de son état et futur prestataire de service, s'est chargé de faire la présentation.

Il y avait donc :

1. 1 terrain à Bittola.
2. Un terrain à Olhette derrière l'école.
3. Un terrain collé à l'Epadh de Socoa.
4. Un terrain délaissé par les ASF très bien placé entre la D817 et l'autoroute à 1 minute du bourg.
5. Et enfin notre zone verte de Socoa.

M. Charlot précise qu'il ne fera qu'une présentation technique car c'est ce qui lui a été apparemment demandé. Donc il n'était là que pour dire si le terrain était assez grand pour contenir un pumtrack.

Il n'était pas nécessaire de faire une réunion publique pour cela. Une simple discussion avec l'équipe technique de la mairie aurait été suffisante. Il était clair aux vues des dimensions des terrains et de leurs situations géographiques, que seuls deux terrains étaient aptes à recevoir un pumtrack. Mais il fallait nous enfumer et nous faire croire qu'ils avaient beaucoup travaillé en « étudiant 5 terrains ».

Les critères retenus pour cette étude étaient les suivants : (voir le tableau joint au courrier)

- Bassin de vie (population à proximité)
- Connexion réseau cyclable
- Proximité et mutualisation des équipements
- Faisabilité du pumtrack dans l'emprise pressentie.

Comme vous ne le voyez (tableau en fin de document), aucun critère de nuisances sonores ou autres. Aucun critère concernant l'utilisation actuelle du terrain, la façon dont les usagers de cette zone se sont approprié les lieux etc.... Aucun critère concernant l'espace disponible pour des places de parkings. Aucun critère relatif à l'environnement, ni aux risques naturels etc....

Ils ont seulement évoqué des nuisances sonores possibles, concernant le terrain de l'A63, non pas pour les résidents éventuels, mais pour les usagers du pumtrack qui pourraient être dérangés par les véhicules de l'autoroute.

En oubliant bien sûr le mur antibruit, le fait que l'autoroute est en hauteur par rapport au terrain et que le bruit monte. Mais vous verrez par la suite que les oublis sont nombreux dans cette « étude » qui ressemble plus à un plébiscité pour le terrain de Socoa, mais ça on s'en doutait déjà.

Ils se sont tout de même crus obligés de nous parler de nuisance sonore concernant Socoa. Ils auraient posé des micros sur la pelouse afin de déterminer le bruit ambiant. Quid du jour de la semaine, à quelle période de l'année, de l'heure, de la fréquentation ? Puis ils ont fait la même chose sur un pumtrack à Labenne, dans les Landes entouré de pins. Quid du jour de la semaine, à quelle période de l'année, de l'heure, de la fréquentation ? Ils ont ensuite cumulé les deux et, après une jolie addition et un savant calcul, nous confirme que nous ne serons pas plus embêtés que ça puisque que l'on augmente le bruit que de 5 décibels. On lui avait demandé de nous rassurer. Merci. Bien entendu tout ceci sans prendre en compte la configuration des lieux qui est, comme vous le savez, très particulière, puisque nous sommes dans une parfaite chambre d'écho sur cette ZAC. Quand vous chantez sur votre balcon à Ciboure, on peut vous entendre à Urrugne et réciproquement bien entendu. Mais autant le chant d'un voisin peut être agréable, autant un groupe d'enfants (voire d'adultes) hurlant et s'invectivant, peut ne pas l'être. D'autant plus qu'il y a en acoustique des notions de répétitions aléatoires, de niveaux sonores variables, de durée de la nuisance, de problèmes psychologiques engendrés par le bruit.

Texte sous l'image concernant le résultat de « l'étude acoustique »

*Les niveaux sonores induits par le pumtrack proviennent de la moyenne des mesures effectuées sur les pumtracks de Sainte Marie de Gosse et de Labenne. Une légère augmentation est observée au niveau des riverains. Cette augmentation reste inférieure à 5 db et donc sans source de gêne pour le voisinage.*

Voilà une étude qui ne dit rien de techniquement exploitable et qui conclue donc que tout ira bien. Circulez, il n' a rien à entendre...

Nous avons constaté que chaque fois qu'une question gênante était posée (zone inondable, écologie, nuisances, parkings etc.), l'argument était balayé d'un revers de manche voire restait sans réponse.

On vous passe les réflexions des uns et des autres, dont ceux qui n'habitent pas Socoa trouvent le terrain vraiment bien. Sans blague ? Nous aussi, on le trouve très bien, mais comme il est.

Les autres n'ont même pas compris que le terrain des ASF est à une minute à pied du bourg. Qu'il est facile d'accès et que la piste cyclable prévue, passera bientôt au bord du terrain. Ce terrain est parfait et pourrait satisfaire tout le monde, *mais*...Oui, ce petit « *mais* », les ASF n'ont pas encore signé la convention qui rétrocède le terrain à la Mairie pour 0€. **Nos élus sont donc pressés** et nous voilà, à Socoa, victimes du temps qui passe trop vite. La précipitation n'est pas une bonne façon de mener les affaires de la mairie. Mais.....

**Mais une chose est certaine, personne n'était contre l'installation d'un pumtrack à Urrugne** et l'idée de départ, c'est ce que nous pensions, était de trouver un terrain qui satisfasse tout le monde et avec celui de l'A63 c'est le cas. Nous avons fini par comprendre que toute cette étude a été téléguidée pour arriver à dire que seul Socoa est parfait, quitte à sortir du chapeau au dernier moment le terrain de l'A63 et à lui trouver deux petits défauts qui peuvent être réglés sans délais. Quitte à passer sous silence la pétition, les nuisances potentielles, les risques d'accidents avec les utilisateurs, parfois très âgés, du chemin partagé, la fréquentation des lieux en forte augmentation, le caractère inondable du terrain etc....

Pour finir, le responsable des sports, alors qu'un jeune homme évoque les parkings saturés le week-end et par beau temps, me fait comprendre, par un petit geste significatif, qu'ils mettront des parcmètres sur les parkings pour régler le problème. La boucle est bouclée....

Vous avez compris, tout était cousu de fil blanc, mais le meilleur reste à venir...

Une fois cette présentation terminée et que tous avaient pu s'exprimer, tout en étant finalement, plus ou moins entendus, Monsieur le Maire nous annonce qu'il a une solution (déjà dans son cartable depuis quelques temps certainement puisque les diapositives étaient prêtes). Et quelle solution !!! un grand moment de démocratie certainement.... Il nous propose alors d'organiser un vote de TOUS LES URRUÑARS inscrits sur les listes électorales (Béhobie est à 11 km de Socoa) afin de choisir un des deux terrains. Soit celui de l'A63 qui ne coche pas tout à fait toutes les cases du beau tableau (comme par hasard) et celui de Socoa qui lui, les coche toutes (comme par hasard). Mais cerise sur le gâteau, **les enfants de 12 ans et plus pourront voter !**

Nous restons tous choqués et interloqués par cette décision inique qui montre encore une fois, que le maire se défile et ne veut pas prendre de décision. Il laisse le soin aux citoyens de décider à sa place, sous le couvert de l'exercice démocratique le plus exemplaire. Comme cela il ne pourra être tenu responsable.

Nous avons écrit au Maire le soir même, en lui demandant, alors qu'il avait sous la main la solution du terrain de l'A63 qui est parfaite, pourquoi il mettait au vote deux terrains dont l'un allait poser des problèmes de nuisances en tous genres. Sans parler de la contestation des Socotars qui ne laisseront jamais, vote ou pas, (ce vote n'a aucune légitimité sur le plan juridique) goudronner cet espace vert qui leur est devenu essentiel.

Il veut faire voter les urruñars (évidemment les Cibourien de Socoa n'auront pas la chance de voter) et ne prend pas en compte la pétition des Socotars. Il sait qu'il y a pas mal de résidents secondaires à Socoa qui ne sont pas **encore** inscrits sur les listes électorales, pour le moment. Mais ils peuvent le faire et en 2026, Mr. Le Maire s'en rendra compte.

Cette réunion était une mascarade destinée à nous monter les uns contre les autres. Les « vieux » contre les « jeunes » (certains jeunes venaient d'Hendaye), les socotars contre les autres. A la fin de la réunion il a d'ailleurs dit qu'il y avait « deux clans inconciliables ». Il cherche donc à diviser pour mieux régner, mais il oublie que **personne n'est contre un pumtrack**, nous voulons juste qu'il soit ailleurs. Mais il a tourné les choses de manière à créer un doute et à pouvoir annoncer sa proposition de vote.

Une manipulation assez bien pensée et organisée, mais la ficelle est un peu grosse.

Aujourd'hui il est évident que les deux clans en opposition ne se trouvent pas au sein des Urruñars mais bien entre les **Socotars et la Mairie**.

Nous espérons que depuis vendredi soir, certains ont bien pris en compte que cette équipe a décidé de détruire notre zone verte. De nuire à notre tranquillité. Voire, de nous faire déguerpir coûte que coûte.

Nous sommes donc entrés en lutte, c'est malheureux à dire et nous aurions aimé que les choses se règlent avec beaucoup plus de bons sens, de paix et de respect. Mais il semble que cela ne soit pas possible.

Vous n'avez qu'une chose à faire : **EN PARLER BEAUCOUP AUTOUR DE VOUS** car nous avons constaté que beaucoup ne sont pas au courant.

Nous allons diffuser ce compte rendu à tous les quartiers d'Urrugne.

Notre Conseil de Quartier va tout faire pour interpeler le Maire à nouveau. Si rien ne bouge, le collectif se mobilisera, nous en sommes certains.

Voici le mail du Collectif: [zacsocoa@gmail.com](mailto:zacsocoa@gmail.com)

Le site Internet du conseil de quartier : <https://socoa.com/>

---

Pour finir :

Beaucoup de questions restent sans réponses

- 1) Qui finance la construction sur Socoa ? Le syndicat intercommunal ? Quid du financement de Ciboure ?
- 2) Qui financerait le terrain de l'A63
- 3) Quelles subventions et par qui ont-elles été validées ?
- 4) Quelles obligations a une mairie pour réaliser un tel ouvrage ? Affichage ? demande de travaux ? Enquête ? analyse de sol ?
- 5) Utilisation d'un pumtrack : horaires, sécurité, animations du week-end, éclairage ?
- 6) Que fera la mairie suite aux nombreuses plaintes des riverains ? Comment compte-t-elle trouver des solutions et quelles solutions ?
- 7) Une pétition de 600 signatures (et bientôt bien plus) n'est-elle pas suffisante pour signifier sa désapprobation ?

## ANALYSE DU TABLEAU de SYNTHÈSE

**SYNTHÈSE**

Sites // Critères	Bittola	Olhette	Bourg sud Délaissé A63	Sokoia EHPAD	Sokoia Jolastokia
Bassin de vie (population à proximité)	0	Population Olhette	Population du bourg	Population Sokoia + baie St Jean de Luz / Ciboure	Population Sokoia + baie St Jean de Luz / Ciboure
Connexion réseau cyclable	Aucune	Connexion future	Connexion future	Existante	Existante
Proximité et mutualisation d'équipements	Aucune	Ecole, aire de jeux, fronton, sports	A créer mais proche du bourg, du stade, des écoles	Plage, parkings, lycée, multisports, agrès, aire de jeux	Plage, parkings, lycée, multisports, agrès, aire de jeux
Faisabilité du pumtrack dans l'emprise pressentie	Terrain trop étroit	Terrain en pente et de proportions trop étroites	Terrain en pente mais de proportions suffisantes	Terrain trop étroit	Terrain suffisant
Synthèse	Non	Non	Oui	Non	Oui

Faisabilité possible

Faisabilité sous conditions

Infaisabilité

Tout ce qui est rouge est négatif.

Orange : acceptable

Vert : génial !!

Vous constatez que le terrain de l'A63 ne coche pas toutes les cases. Il y a deux cases orange. Regardez bien les critères des deux cases orange. La piste cyclable est actée depuis longtemps à cet endroit, il n'y a donc pas lieu de la laisser en orange. Que veut dire « à créer » dans l'autre case. On est au Bourg quasiment !!! Quelle infrastructure de plus ? Les toilettes ??? Ça vaut une case orange ça ????

Alors que ce terrain est grand et permettrait de faire en plus un parking et des toilettes, qu'il est au bord de la piste cyclable, qu'il est à 1 mn du bourg, près des écoles, des terrains de jeu, du stade avec des parkings à proximité et qu'il ne coûterait pas plus cher que celui de Socoa (mais nous reviendrons sur le coût plus tard), il ne nous a pas été présenté comme parfait. Bien entendu, comme on ne prend pas en compte le critère de nuisances potentielles, Socoa apparaît le plus adapté. « Je vous ai compris ! ».



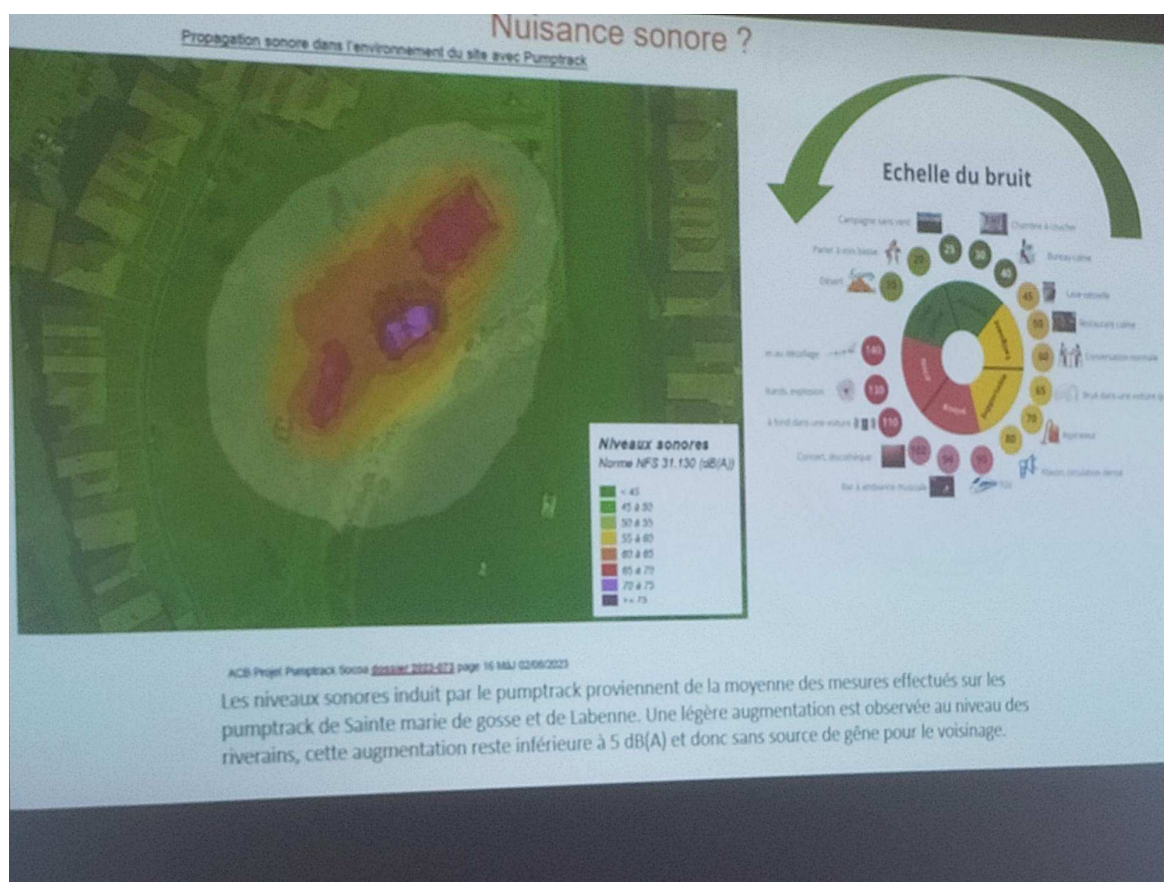
On pourrait aussi parler de la première case qui ne fait état que de la population du bourg. Or, la population qui pourrait se rendre sur ce terrain va d'Hendaye à saint jean de Luz au moins en passant par Ascaïn. La D817 est un axe fréquenté, la piste cyclable qui va de ST Jean à bientôt Trabenia est un moyen parfait de venir sur ce terrain de l'A63. Mais tout ça n'a pas été évoqué car l'objectif était tout autre et vous avez compris maintenant l'arnaque intellectuelle qui se cachait derrière cette présentation.

Revenons sur le coût du terrain. Dans la présentation on nous explique que le terrain de l'A63 est un terrain rendu à la mairie par les ASF pour rien bien sûr puisqu'il avait été vendu en son temps à ces dernières.

On nous précise qu'il coûtera 400.000 €. Or il faut retirer 200.000€ qui sont déjà actés pour la piste cyclable qu'ils avaient ajoutés à ce chiffrage. Pourquoi ont-ils fait apparaître ces 200.000 € en plus ?

Ce terrain près de l'autoroute ne coûtera donc pas plus cher que celui de Socoa. Sachant en plus qu'aucune étude de sol n'a été faite à Socoa pour l'installation d'un pumtrack et qu'ils risquent de revoir leur devis à la hausse quand ils verront qu'il faudra planter des pieux pour construire. Toutes les habitations construites sur ce terrain ont nécessité des pieux enfoncés assez profond pour trouver de la roche. Maisons individuelles comprises.

Voici quelques photos de la présentation. Titou Larregain a demandé une copie de la présentation au maire, il l'attend toujours.



## Nuisance sonore ?

Les niveaux sonores moyens mesurés sur les pumtracks de Labenne et de Sainte Marie de Gosse (appelés niveau ambiant ci-dessous) sont comparés au niveau résiduel obtenu au niveau du voisinage de la zone de loisir de Socoa.

Le niveau résiduel correspond au niveau sonore sans activité du pumtrack, et le niveau ambiant correspond au niveau sonore avec activité du pumtrack.

Niveau	LAeq en dB(A)	LA50 en dB(A)
Résiduel	46.5	43.5
Ambiant	51.0	48.0
Emergence	4.5	4.5

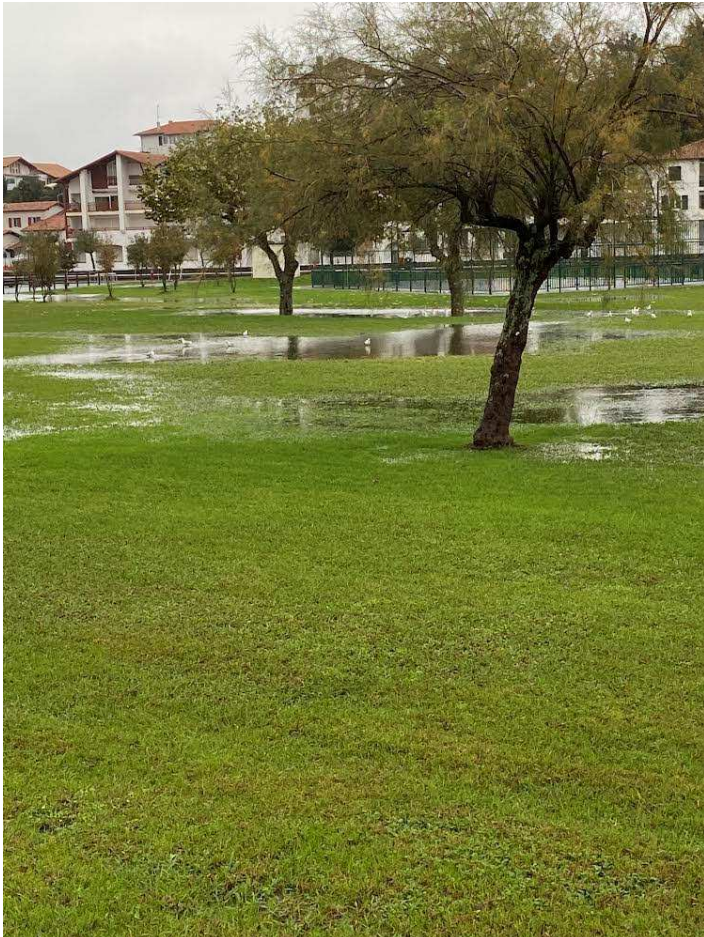
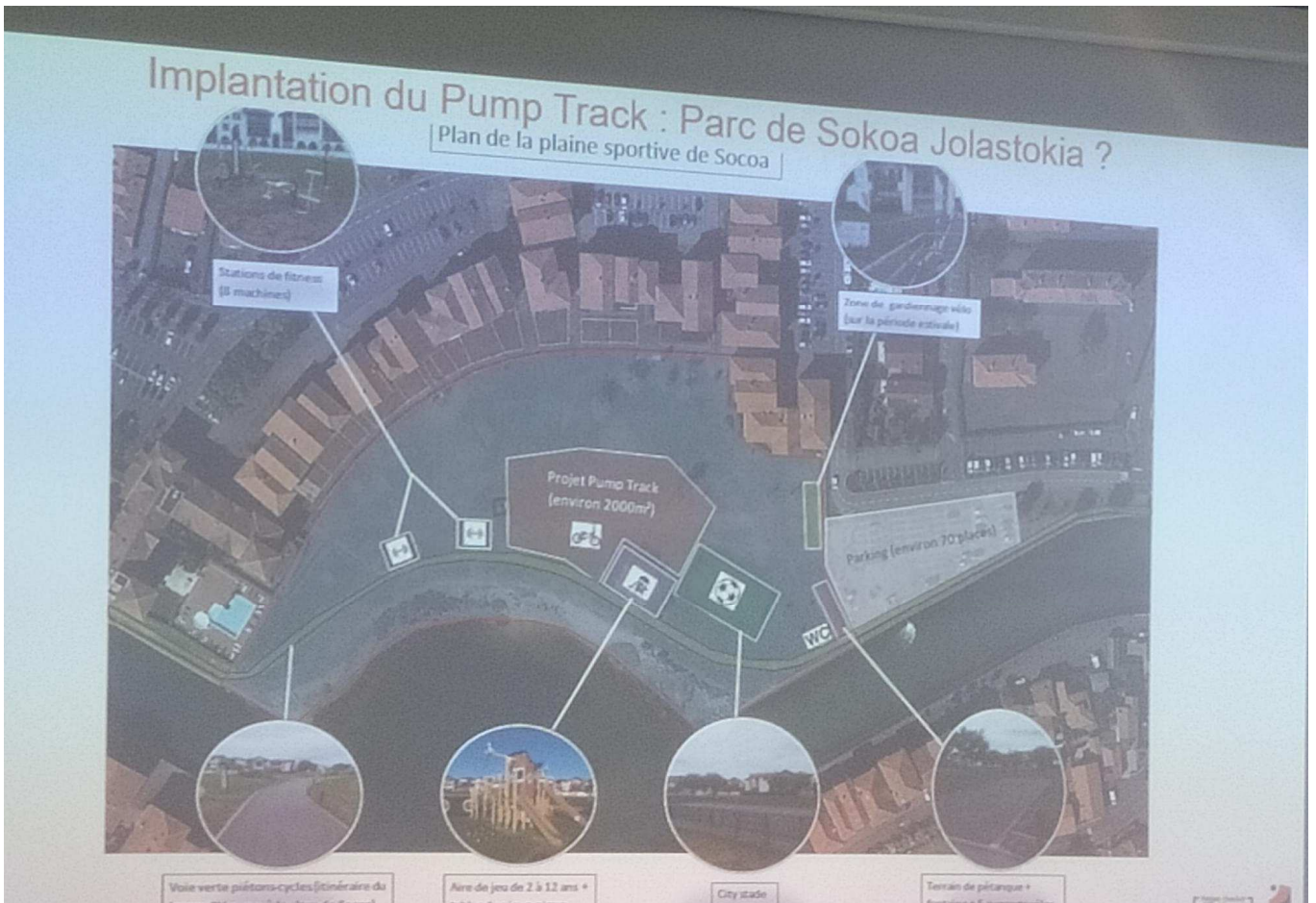
La limite réglementaire de 5 dB(A) d'émergence n'est pas dépassée, l'activité d'un pumtrack ne va donc pas générer d'émergence significative au niveau du voisinage proche.

Une activité de vélo a été mesurée sur le site de Sainte Marie de Gosse, et de skateboard + trottinette sur le site de Labenne. Cette diversité d'activité permet d'évaluer les niveaux sonores pouvant être générés avec diverses pratiques.



Possibilité d'éloigner les zones d'attente et d'accès et les parcours eux-mêmes des habitations  
Séparer le Pump Track et les habitations visuellement ? (plantations) et utiliser les volumes  
parcours pour isoler les équipements sportifs existants des habitations





Notre terrain quand il pleut.